



## Participation aux bénéfices et intéressement groupe : FO Carrefour signe !

Carrefour France doit partager les richesses crées par les salariés. Le 30 juin 2021, suite à une 4° et ultime réunion de négociation sur les outils de l'épargne salariale : FO obtient de nouvelles avancées et signe le nouvel accord de participation et d'intéressement Groupe de Carrefour France pour les trois prochaines années.

L'engagement et les efforts de tous les salariés nous ont permis de nous appuyer sur une base solide de négociation.

## À RETENIR

• la nouvelle grille % par tranche de ROC est favorable à une redistribution des bénéfices aux salariés qui contribuent quotidiennement à l'atteinte de ces résultats. FO se félicite d'avoir été entendu sur le non plafonnement de la dernière tranche.

Tranches du ROC de l'exercice	Taux appliqué à la tranche
De 0 à 100 millions d'euros	25,00%
Plus de 100 millions à 200 millions d'euros	20,00%
Plus de 200 millions à 400 millions d'euros	15.00%
Plus de 400 millions à 500 millions d'euros	9%
Plus de 500 millions d'euros à 850 millions d'euros	5%
Plus de 850 millions d'euros à 1 milliards d'euros	3%
Plus de 1 milliards d'euros	1%





FO Carrefour est là avec vous, pour vous. • l'abondement annuel est lui aussi amélioré sur l'intéressement versé dans le PEG, et sur le versement volontaire dans le PERCOL dont le plafond a été relevé.

## POURQUOI FO CARREFOUR A SIGNÉ CES ACCORDS ?

Pour FO Carrefour il est important que les salariés soient associés à la réussite de l'entreprise lorsque leurs efforts ont permis d'atteindre les objectifs.

Ce nouvel accord devrait permettre de maintenir un niveau élevé de participation pour les trois années à venir et une amélioration significative des possibilités d'abonnement pour le plus grand nombre de salariés (une information plus détaillée est en préparation).

Pour cette raison, FO Carrefour prend ses responsabilités et signe!

Adhérez à FO Carrefour pour donner du poids à nos revendications et créer du progrès social











Ne pas jeter sur la voie publique